

Dioxyde de carbone (agent d'extinction d'incendie et propulseur)

# 1. IDENTIFICATION

Nom du produit Dioxyde de carbone (agent d'extinction d'incendie et

propulseur)

Autres appellations CO2

Utilisation recommandée de la substance et

restrictions d'utilisation
Utilisations identifiées Agen

Utilisations identifiéesAgent d'extinction d'incendie et propulseur.Restrictions d'utilisationConsulter les codes applicables en matière de

protection contre les incendies. Kidde Residential & Commercial 1016 Corporate Park Drive

Mebane, NC 27302

USA

Numéro d'appel de la clientèle (919) 563-5911

(919) 304-8200

Numéro d'appel d'urgence

Identification de la société

**Numéro CHEMTREC** (800) 424-9300

(703) 527-3887 (international)

Date de publication26 juillet 2019Date de remplacement de version antérieure1 octobre 2015

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA (29 CFR 1910.1200), au Règlement canadien sur les produits dangereux et au système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

# 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

# Classification du risque

Gaz sous pression, gaz liquéfié Agent asphyxiant simple

## Éléments d'étiquetage

Symboles de risque



Mot d'avertissement : Avertissement

# Mentions d'avertissement

Contenant sous pression pouvant exploser sous l'effet de la chaleur.

Agent pouvant déplacer l'oxygène disponible et suffoquer (asphyxier) rapidement les personnes présentes.

# Conseils de prudence

# Prévention

Ne pas entrer dans un espace clos n'affichant pas une ventilation appropriée.

Porter un équipement de protection respiratoire en cas de ventilation inadéquate.

Date de révision : 26 julliet 2019 Page 1 de 8



Dioxyde de carbone (agent d'extinction d'incendie et propulseur)

# 2. IDENTIFICATION DES RISQUES

### Réponse

Aucun(e)

# **Entreposage**

Garder le contenant hermétiquement fermé.

Protéger le contenant des rayons du soleil et l'entreposer dans un endroit bien ventilé.

#### Élimination

Aucun(e)

# **Autres risques**

Le contact direct avec le gaz refroidi ou liquide peut provoquer le gel des tissus exposés. Éviter l'inhalation directe du gaz non dilué. Cet agent peut provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. L'inhalation à des concentrations très élevées peut produire des étourdissements, de l'essoufflement, des évanouissements ou l'asphyxie.

# Limites de concentration spécifiques

Les valeurs indiquées ci-dessous représentent les pourcentages d'ingrédients affichant une toxicité inconnue.

Toxicité aiguë par voie orale 0 %
Toxicité aiguë par voie cutanée 0 %
Toxicité aiguë par inhalation 0 %
Toxicité aiguë pour les organismes 100 %

aquatiques

# 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Synonymes: CO2

Ce produit est une substance.

Nom du composantNuméro CASConcentrationDioxyde de carbone124-38-999,8 - 100%

## 4. PREMIERS SOINS

# Description des mesures de premiers soins nécessaires

#### Yeux

Rincer immédiatement l'œil avec une quantité abondante d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.

#### Peau

Réchauffer doucement les zones touchées. Consulter un médecin si des engelures ou des gerçures apparaissent, ou si la rougeur persiste.

# Ingestion

L'ingestion n'est pas considérée comme une possible voie d'exposition.

### Inhalation

Éloigner la personne du lieu d'exposition. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

# Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Outre les informations figurant sous les sections « Description des mesures de premiers soins nécessaires » (ci-dessus) et « Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires » (ci-dessous), aucun autre symptôme et effet n'est prévu.

Date de révision : 26 julliet 2019 Page 2 de 8



Dioxyde de carbone (agent d'extinction d'incendie et propulseur)

# 4. PREMIERS SOINS

# Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis à l'intention des médecins

En cas d'engelure, placer la partie touchée dans l'eau tiède. S'il est impossible ou peu pratique d'obtenir de l'eau tiède, enrober doucement les parties touchées avec des couvertures. NE PAS UTILISER D'EAU CHAUDE.

# 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

# Agents extincteurs appropriés

Le dioxyde de carbone sert d'agent d'extinction et ne présente donc aucun problème pour tenter de maîtriser un brasier. Utiliser un agent extincteur approprié en fonction des autres matières et matériaux. Refroidir les contenants et les environs en pulvérisant de l'eau puisque les contenants pourraient se fissurer ou exploser en raison de la chaleur que dégage un incendie.

# Dangers spécifiques du produit

Les contenants peuvent exploser à la chaleur d'un incendie.

# Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome en fonction des caractéristiques de l'incendie.

# 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éloigner tout contenant fuyant jusqu'à un endroit sécuritaire. Ventiler la zone exposée. Toute fuite à l'intérieur d'un espace clos peut entraîner la suffocation en raison du déplacement de l'oxygène. Par conséquent, il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome.

#### Précautions environnementales

Aucune. L'agent est un gaz atmosphérique normal.

# Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucun. Cet agent s'évapore.

#### 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### Précautions relatives à la manutention sécuritaire

Entreposer adéquatement les contenants et bien les fixer pour en prévenir la chute ou empêcher les chocs. Ne pas traîner, glisser ni rouler les contenants. Ne pas laisser tomber les contenants et ne pas les laisser s'entrechoquer. Ne jamais orienter une flamme ou une chaleur directe sur toute partie du contenant.

# Conditions relatives à l'entreposage sécuritaire

Entreposer à l'écart des sources de chaleur ou d'allumage. L'aire d'entreposage doit être fraîche, sèche, bien aérée, couverte et hors de la lumière directe du soleil.

Date de révision : 26 julliet 2019 Page 3 de 8



Dioxyde de carbone (agent d'extinction d'incendie et propulseur)

# 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

#### Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous, le cas échéant.

# Dioxyde de carbone

ACGIH (VLE): 5 000 ppm (9 000 mg/m3) (LECT): 30 000 ppm (54 000 mg/m3)

OSHA (LEA): 5 000 ppm (9 000 mg/m<sup>3</sup>)

# Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate (naturelle ou mécanique), particulièrement dans un espace clos.

# Mesures de protection individuelles

# Protection des voies respiratoires

Aucune protection n'est normalement nécessaire. Dans les atmosphères pauvres en oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome puisqu'un simple appareil respiratoire d'épuration d'air n'offrira pas une protection adéquate.

# Protection de la peau

Porter des gants.

# Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

# Protection du corps

Porter des vêtements de travail normaux.

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## **Apparence**

**État physique** Gaz liquide sous pression

Couleur Incolore

OdeurInodore à légèrement acideSeuil olfactifAucune donnée disponible

pH Sans objet Densité relative 1,522

Intervalle/point d'ébullition (°C/F) -56,6 °C/-69,8 °F

Point de fusion (°C/F) -78,5 °C/109,2 °F (sublimation)

Point d'éclair (PMCC) (°C/F) Ininflammable

**Pression de vapeur**838 psig à 70 °F et 1 atmosphère

Taux d'évaporation (BuAc = 1)

Sans objet

Solubilité dans l'eau Soluble

Densité relative (air = 1) Plus lourd que l'air COV (%) Sans objet

Coefficient de partage (n-octanol/eau)Aucune donnée disponibleViscositéSans objet

**Température d'auto-inflammation Température de décomposition**Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité

Limite inférieure d'explosivité

Inflammabilité (solide, gaz)

Non explosif

Ininflammable

Date de révision : 26 julliet 2019 Page 4 de 8



Dioxyde de carbone (agent d'extinction d'incendie et propulseur)

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### Réactivité

Les contenants peuvent se rompre ou exploser en cas d'exposition à la chaleur.

# Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

# Risque de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

#### Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées, contact avec des matières incompatibles.

# Matières incompatibles

Métaux en poudre (aluminium, zinc, etc.), agents d'oxydation puissants, produits alcalins.

# Produits de décomposition dangereux

Ce produit forme de l'acide carbonique au contact de l'humidité.

### 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

# Toxicité aiguë

Agent asphyxiant simple. CLmin (inhalation chez les humains): 90 000 ppm/5 minutes.

## Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique

L'exposition à des concentrations élevées de dioxyde de carbone peut provoquer des évanouissements pouvant entraîner la mort par asphyxie en réduisant la teneur en oxygène. Les symptômes peuvent inclure des étourdissements, des vertiges, de la difficulté à respirer, de la somnolence, de la nausée, de la confusion mentale et une augmentation de la pression sanguine et du rythme respiratoire.

# Toxicité systémique pour certains organes cibles, expositions répétées

Aucune donnée disponible.

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le contact direct avec le gaz refroidi ou liquide peut provoquer le gel des tissus exposés.

#### Corrosion/irritation cutanée

Le contact direct avec le gaz refroidi ou liquide peut provoquer le gel des tissus exposés.

# Sensibilisation cutanée ou des voies respiratoires

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune sensibilisation cutanée ou des voies respiratoires.

### Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

#### Génotoxicité

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucun effet mutagène.

### Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune toxicité pour la reproduction ou anomalie congénitale.

Date de révision : 26 julliet 2019 Page 5 de 8



Dioxyde de carbone (agent d'extinction d'incendie et propulseur)

# 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

# Danger d'aspiration

Aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

# 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

#### Écotoxicité

CL50 truite arc-en-ciel, 60 mg/l, 96 h

#### Mobilité dans le sol

Le dioxyde de carbone est naturellement présent dans l'atmosphère.

## Persistance et caractère dégradable

Le dioxyde de carbone est naturellement présent dans l'atmosphère.

#### Potentiel de bioaccumulation

Le dioxyde de carbone est naturellement présent dans l'atmosphère.

#### Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente.

# 13. ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Mettre le contenant au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables. Ne pas découper, percer ou souder le contenant, ni effectuer ces opérations à proximité de celui-ci. En cas de déversement, le contenu se dissipera dans l'atmosphère.

#### 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Les informations de cette fiche de données de sécurité concernent un produit ou une matière spécifique plutôt que ses diverses formes ou ses différents états de confinement.

Précautions d'expédition spécifiques :

Les personnes doivent être certifiées en tant qu'expéditeurs de matières dangereuses pour tous les modes de transport.

Les extincteurs pressurisés sont considérés comme matière dangereuse par le Department of Transportation des États-Unis et Transport Canada.

#### Expéditions en vrac:

DOT CFR 172.101 Data
Nom d'expédition ONU
Classe ONU
Numéro ONU
Groupe d'emballage ONU

Classification pour le transport par avion (IATA)

Classification pour le transport maritime (IMDG)

Dioxyde de carbone, 2.2, UN1013

Dioxyde de carbone (2.2) Gaz non inflammable

(2.2) Gaz non inflammable UN1013

Sans objet

Consulter la réglementation de l'IATA en vigueur avant toute expédition par avion.

Consulter le code IMDG en vigueur avant toute

expédition par voie maritime.

Date de révision : 26 julliet 2019 Page 6 de 8



Dioxyde de carbone (agent d'extinction d'incendie et propulseur)

# 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

**Extincteurs:** 

DOT CFR 172.101 Data Extincteurs, 2.2, UN1044

Nom d'expédition ONU Extincteurs
Classe ONU (2.2)
Numéro ONU UN1044

Groupe d'emballage ONU Sans objet

Classification pour le transport par avion (IATA) Consulter la réglementation de l'IATA en

vigueur avant toute expédition par avion.

Classification pour le transport maritime (IMDG) Consulter le code IMDG en vigueur avant toute

expédition par voie maritime.

Cette section est considérée comme exacte au moment de sa préparation. Elle ne vise pas à constituer un avis ou un résumé complet au regard des lois, règles ou règlements s'appliquant aux matières dangereuses et est susceptible d'être modifiée. Les utilisateurs ont la responsabilité de confirmer la conformité avec l'ensemble des lois, règles et règlements sur les matières dangereuses, en vigueur lors de l'expédition.

# 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

# Inventaire TSCA (États-Unis)

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences des ingrédients répertoriés sur la liste de l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act) des États-Unis relatif aux substances chimiques.

## Listes LIS/LES (Canada)

Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

# SARA Title III, section 311/312 Catégorisation :

Gaz sous pression

# SARA Title III, section 313

Ce produit ne contient aucun agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà.

#### 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

#### Classifications NFPA

Santé – 1 Inflammabilité – 0 Réactivité – 0

Dangers spéciaux - Aucun

### Abréviations

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

N° CAS: Numéro Chemical Abstracts Service.

CIRC : Centre international de la recherche sur le cancer.

CLmin: Concentration létale minimale.

S.O.: (Sans objet). Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible.

NTP: National Toxicology Program (programme national de toxicologie des États-Unis).

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (service de la sécurité et de l'hygiène du travail).

LEA: Limite d'exposition admissible.

Date de révision : 26 julliet 2019 Page 7 de 8



Dioxyde de carbone (agent d'extinction d'incendie et propulseur)

# 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

#### **Abréviations**

FDS : Fiche de données de sécurité. LECT : Limite d'exposition à court terme.

VLE: Valeur limite d'exposition.

Date de révision : 26 juillet 2019

Date de publication précédente : 1 octobre 2015

Modifications apportées : Mises à jour des sections 1, 3, 8, 15, et 16.

# Source des renseignements et références

Cette FDS est préparée par des experts en communication des dangers à partir de renseignements issus des documents de référence internes de la société.

Préparé par : EnviroNet LLC.

Les renseignements et recommandations contenus dans les présentes sont fondés sur des données jugées précises. Kidde Residential & Commercial n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'exactitude des informations fournies. Il incombe à l'utilisateur de se renseigner quant au caractère opportun du produit pour un usage donné. Nous ne donnons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, en ce qui concerne ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute utilisation ou élimination du produit est effectuée conformément avec les lois et réglementations locales, provinciales, d'État et fédérales en vigueur.

Date de révision : 26 julliet 2019 Page 8 de 8